

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.353.002.2 DU 10 FEVRIER 1992

Compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs SCHLUMBERGER modèles DELTA 2080/250 A1, 2080/250 B1, 2100/400 A1, 2100/400 B1, de désignations G 160 et G 250

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

SCHLUMBERGER Industries, 420, rue d'Estienne d'Orves, BP 84, 92704 Colombes.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz à pistons rota-

tifs SCHLUMBERGER modèles DELTA 2080/250 A1, 2080/250 B1, 2100/400 A1 et 2100/400 B1, de désignations G 160 et G 250 présentent des caractéristiques techniques identiques à celles de modèles approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 92.00.353.001.0 du 10 février 1992 (1).

Seul le débit minimal des compteurs est modifié permettant d'obtenir une dynamique de mesure supérieure à 20, soit 30 et 50.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

Modèle	Désignation G	Q _{max} (m ³ /h)	Dynamique de mesure Q _{max} /Q _{min}	Q _{min} (m ³ /h)	Volume cyclique (dm ³)	P _{max} (bar)
2080/250 A1	160	250	30 ou 50	8,3 ou 5	1,777	12
2080/250 B1	160	250	30 ou 50	8,3 ou 5	1,777	17
2100/400 A1	250	400	30 ou 50	13,3 ou 8	3,655	12
2100/400 B1	250	400	30 ou 50	13,3 ou 8	3,655	17

(1) Revue de Métrologie, février 1992, page 218.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les erreurs maximales tolérées applicables en vérification primitive sont les suivantes :

- ± 2 % pour $Q_{min} \leq Q < Q_t$,
- ± 1 % pour $Q_t \leq Q \leq Q_{max}$,
- avec Q_t : débit de transition.

Les valeurs du débit de transition sont les suivantes :

Dynamique de mesure	Q_t (m ³ /h)
30	0,15 Q_{max}
50	0,01 Q_{max}

Les essais d'exactitude en vérification primitive sont réalisés pour les débits suivants :

- *dynamique de 30* :
 Q_{min} , 0,05 Q_{max} , 0,10 Q_{max} , 0,25 Q_{max} , 0,40 Q_{max} , 0,70 Q_{max} et Q_{max} ,
- *dynamique de 50* :
 Q_{min} , 0,05 Q_{max} , 0,15 Q_{max} , 0,25 Q_{max} , 0,40 Q_{max} , 0,70 Q_{max} et Q_{max} .

DEPOT DE MODELES

Un ensemble de plan de construction permettant d'identifier les modèles est déposé :

- à la sous-direction de la métrologie,
- à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France,
- chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de deux ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

La notice descriptive et les dessins sont ceux qui sont annexés au certificat d'approbation C.E.E. de modèles n° 92.00.353.001.0 précité.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPEchement DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
 ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE
 L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

